

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 10
RUE DE L'ÉGLISE CE 5 OCTOBRE 2021, À 19h00, SOUS LA PRÉSIDENTE
DE MADAME MARIE-CLAUDE CHOUINARD, MAIRESSE.**

Sont présents à cette séance :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4
Siège numéro 5 vacant		
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Paris

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2021
4. Acceptation des comptes à payer en date du 30 septembre 2021
5. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement # 69-2021 Règlement modifiant le Règlement d'amendement au plan d'urbanisme
6. Adoption du projet de Règlement # 69-2021 Règlement modifiant le Règlement d'amendement au plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation
7. Acceptation de l'offre de service amendements aux règlements d'urbanisme à la suite de l'adoption du PPU
8. Dépôt des états comparatifs- Contrôle budgétaire
9. Acceptation soumission pour sel traité au calcium
10. Modification du bail érablière
11. Mandat pour caractérisation.
12. Mandataire- SAAQ
13. Période de questions
14. Levée de la séance

464-10-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

465-10-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre est adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

466-10-21

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de septembre 2021 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 221 018.20\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé *Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de septembre 2021 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 221 018.20\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Sylvain Laganière appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce ___ du mois de _____ 2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 69-2021 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME

Madame Manon Lambert donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour adoption

Ce règlement aura pour objet de modifier le Plan d'urbanisme afin :

- D'intégrer un Programme particulier d'urbanisme (PPU). Ce Programme particulier d'urbanisme aura pour objet de planifier un développement résidentiel cadrant avec les besoins de la communauté et la mise en valeur du paysage;
- De mettre à jour la description de l'affectation « Résidentielle » à la suite de l'ajout du PPU.

Madame Manon Lambert dépose également le projet de règlement #69-2021 Règlement modifiant le règlement modifiant le règlement d'amendement au plan d'urbanisme

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin l'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

467-10-21

**RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT
AU PLAN D'URBANISME ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE
CONSULTATION**

SUR PROPOSITION de Monsieur Christian Daigle appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil il est résolu d'adopter le projet du règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 30-2016

Le présent projet de règlement n°69-2021 aura pour objet de modifier le Plan d'urbanisme afin :

- D'intégrer un Programme particulier d'urbanisme (PPU). Ce programme particulier d'urbanisme aura pour objet de planifier un développement résidentiel cadrant avec les besoins de la communauté et la mise en valeur du paysage;
- De mettre à jour la description et l'affectation « Résidentielle » à la suite de l'ajout du PPU.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 16 novembre 2021, à 19h, à l'Hôtel de Ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Règlement # 69-2021 Amendant le Règlement de Plan d'urbanisme n° 30-2016 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a adopté le Règlement de Plan d'urbanisme n° 30-2016 et que celui-ci est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a élaboré un Programme particulier d'urbanisme (PPU) et qu'elle désire l'intégrer au Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier le plan d'urbanisme afin d'assujettir un secteur à un Programme particulier d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Programme particulier d'urbanisme vise à planifier un développement résidentiel cadrant avec les besoins de la communauté et la mise en valeur du paysage;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du présent projet de règlement, les règlements de zonage et de lotissement devront aussi être amendés afin d'assurer la concordance, le tout selon les dispositions applicables de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

À CES CAUSES, QU'il soit ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'annexe 2, intitulée « Plan d'aménagement résidentiel intégré » est abrogée.

Article 3

L'annexe 3, intitulé « Programme particulier d'urbanisme » est ajoutée. Le contenu de l'annexe 3 correspond aux dispositions contenues dans le document intitulé « Programme particulier d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax », daté du 29 septembre 2021. Le Programme particulier d'urbanisme est intégré au Plan d'urbanisme pour en faire partie intégrante.

Ce document est joint à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 4

L'article 10.4.2 intitulé « L'affectation Résidentielle » est modifié par le remplacement du contenu de l'article par le contenu suivant :

« L'affectation Résidentielle, située au sud de la rue Principale, comporte deux (2) résidences et un terrain vacant de plus de six (6) hectares. Ce terrain vacant est voué au développement résidentiel basse densité. Les logements l'intergénérationnel sont autorisés à même les habitations unifamiliales ainsi que deux terrains sont réservées pour des habitations multifamiliales.

Ce terrain vacant sera desservi par les deux réseaux et il fait l'objet d'un Programme particulier d'urbanisme PPU (voir annexe 3). »

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

468-10-21

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME À LA SUITE DE L'ADOPTION DU PPU- EXP

Il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre de service pour l'amendement des règlements d'urbanismes à la suite de l'adoption du PPU de la firme EXP pour un montant de 3 000\$ maximal taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS – CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

CONFORMÉMENT à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, Madame Julie Paris, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil les états comparatifs semestriels qui comparent les revenus et les dépenses courantes.

469-10-21

ACCEPTATION SOUMISSION POUR SEL TRAITÉ AU CALCIUM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a reçu trois soumissions pour le sel traité au calcium selon les résultats suivants :

Soumissionnaire	Prix à la TM
Philip Lagacé	126.79\$
Sel Warwick	139.00\$
Somavrac	140.00\$

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu d'accepter la soumission de Philip Lagacé au montant de 126.79\$ de la TM. Il est résolu d'autoriser Madame Julie Paris d'acheter le nombre de TM nécessaire pour l'hiver 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

479-10-21

MODIFICATION DU BAIL DE L'ÉRABLIÈRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX ET MONSIEUR FRÉDÉRIC MARCOUX

Il est proposé par Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu d'autoriser Madame Julie Paris, à modifier le bail de l'érablière entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et Monsieur Frédéric Marcoux pour augmenter la durée du bail à 15 ans. Il est également résolu que ce bail puisse être notarié aux frais de Monsieur Frédéric Marcoux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

480-10-21

AUTORISATION POUR MANDATER UNE FIRME POUR UNE CARACTÉRISATION DE MATÉRIEL VÉGÉTAL

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser Madame Julie Paris, à contracter un contrat avec une firme pour la caractérisation du matériel végétal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

481-10-21

MANDAT POUR SAAQ

Il est proposé par Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser Madame Julie Paris, directrice générale à représenter la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et à signer tous documents nécessaires lors des transactions avec la SAAQ.

Il est également résolu de rendre caduques toutes autres résolutions antérieures dans ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

482-10-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Chouinard appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h12

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Julie Paris
Directrice générale et secrétaire-
Trésorière